



CONSEIL D'ÉTAT
section de législation

Deuxième chambre

La demande d'avis introduite le 18 mars 2024 par la Ministre de la Communauté française de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse et de la Promotion de Bruxelles, sur un projet d'arrêté du Gouvernement de la Communauté française 'portant exécution du décret du 9 novembre 2023 portant diverses dispositions relatives à la gouvernance et à l'encadrement dans le secteur de la Jeunesse', portant le numéro 75.919/2 du rôle de la section de législation du Conseil d'État, a été rayée du rôle le 18 mars 2024, conformément à l'article 84, § 5, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.